

Par contre, selon nous, l'Orateur est un membre de la Chambre comme les autres. Il vient siéger à la Chambre des communes après avoir été élu député et, du fait de la confiance que lui manifestent ses collègues, il a été choisi pour jouer le rôle d'arbitre de leurs intérêts respectifs. C'est par ce processus que nous attribuons une certaine indépendance à notre Orateur, et je félicite le premier ministre (M. Clark) d'avoir accepté le principe qu'un député, qui a joui de la confiance de la Chambre des communes pendant la période où il l'a présidée avec toute l'impartialité qu'on lui reconnaît, puisse continuer à jouir de cette confiance nonobstant son affiliation politique.

[Français]

Mes collègues de l'opposition officielle se joignent aussi à moi en appuyant la motion visant à la nomination de l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) à la présidence de la Chambre des communes, et nous lui garantissons notre soutien et notre coopération.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur Koester, j'ai le plaisir de donner l'appui de notre parti à cette motion.

● (1115)

[Traduction]

Je m'empresse d'ajouter, monsieur Koester, que par cette motion qui, j'en suis sûr, sera adoptée à l'unanimité, nous reportons à son poste le député de Sudbury (M. Jerome) pour qu'il continue d'exercer pendant la nouvelle législature les fonctions dont il s'est acquitté jusqu'ici en notre nom avec une telle compétence. Je tiens simplement à ajouter aux propos du premier ministre (M. Clark) et du chef de l'opposition (M. Trudeau)—soit dit en passant, il est intéressant de constater que le chef de l'opposition s'est découvert un nouvel intérêt pour le sort de l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je crois savoir que le député de Sudbury rentre d'un voyage en Chine. Il est donc particulièrement bien placé pour me comprendre lorsque j'affirme que la législature qui s'ouvre sera sans doute fertile en rebondissements. Nous avons besoin d'un homme ou d'une femme—en l'occurrence, un homme—au jugement sûr, juste et courageux, et mes collègues pensent comme moi que le député de Sudbury est tout désigné pour ce poste.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le greffier, je suis très heureux d'ajouter ma voix à celle du motionnaire, du comotionnaire, ainsi qu'à celle du chef du Nouveau parti démocratique, pour appuyer la motion actuellement à l'étude. Je pense que le choix du député de Sudbury (M. Jerome) comme Orateur de la Chambre est très judicieux. Son expérience et sa compétence sont reconnues non seulement dans cette Chambre mais également à l'extérieur. Et je pense, monsieur le greffier, que la façon dont il a dirigé les travaux de la Chambre des communes au cours des dernières années est un gage de son impartialité et de son intention de faire en sorte que les travaux de la Chambre se déroulent dans l'ordre et dans la dignité. Son expérience sera très utile à la Chambre, j'en suis convaincu, et son rôle vise également à tenir compte du fait qu'il y a aussi des minorités à la Chambre. Il y a quatre

Élection de l'Orateur

formations politiques qui siègent et qui ont toutes les quatre des responsabilités reconnues. C'est pourquoi, monsieur le greffier, nous comptons sur la collaboration, sur l'impartialité de l'Orateur, de façon que tous les députés des deux côtés de la Chambre puissent s'exprimer et représenter la voix de leurs concitoyens, et jouer le rôle qui leur a été dévolu aux termes de leur mandat.

Monsieur le greffier, je voudrais l'assurer de mon appui et de celui de tous mes collègues pour qu'il puisse justement remplir cette mission avec dignité et impartialité.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le greffier, je pense que la parole ayant été donnée par une de vos décisions au parti Crédit Social du Canada, il faudrait peut-être convenir que d'autres députés à ce moment-ci participent au débat et se joignent au très honorable premier ministre (M. Clark) ainsi qu'au très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau), ainsi qu'à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et à mon bon ami le député de Beauce (M. Roy), pour appuyer cette nomination avec grand plaisir.

● (1120)

[Traduction]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *namine contradictente*, et M. James Jerome, député de la circonscription électorale de Sudbury, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Jerome est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable Joe Clark et le très honorable P. E. Trudeau.

M. l'Orateur: Honorables députés, je vous prie d'agréer l'expression de ma très profonde reconnaissance pour le grand honneur qu'il a plu à la Chambre de me faire en me choisissant comme Orateur.

J'ai du mal à me convaincre qu'il y a un peu plus de cinq ans je prononçais pour la première fois ces mots inhabituels, en évoquant tout ce qu'ils représentent de traditions. Je disais alors que, peu traditionnaliste que je fusse par nature, je ne pouvais m'empêcher de voir en ces traditions une valeur intrinsèque sans commune mesure avec leur simple éclat cérémoniel, et que l'humilité avec laquelle l'Orateur nouvellement élu marque sa reconnaissance pour cet insigne honneur est vraiment dans la nature des choses, tout comme la tradition qui veut qu'on n'accepte cette obligation qu'à son corps défendant.

Cela a son origine dans l'histoire même de la présidence exercée par l'Orateur, dont le nom semble masquer la fonction car s'il est une chose que l'Orateur ne fait jamais—ou si rarement—c'est de parler à la Chambre, pour la plus grande satisfaction des députés, j'en suis persuadé.

Si l'on remonte aux origines de cette noble fonction, qui consistait originellement à se présenter au nom du Parlement devant le monarque de l'époque, dans la salle que celui-ci avait désignée lui-même, pour revendiquer au nom de représentants du peuple qui avaient eu l'outrecuidance de se faire élire en une Chambre des communes, et de donner leur avis sur la gestion du pays, ce qui n'était pas de nature à plaire au monarque de l'époque, on constate qu'effectivement les Orateurs n'eurent pas l'heur de plaire au monarque, et même que l'un d'eux finit décapité pour prix de sa mission démocratique.